

**Communiqué de presse de l'association C.L.A.R.A. du 15 mai 2015 sur la  
décision du TGI de Nantes ordonnant la transcription de l'état civil d'enfants  
nés par GPA.**

Nous nous réjouissons que le TGI de Nantes, suivant ainsi les arrêts de la CEDH du 26 juin dernier, se soit conformé à l'intérêt des enfants en ordonnant la transcription des états civils étrangers dans les registres français. **Ce qui confirme que les arrêts de la CEDH continuent à faire jurisprudence, comme cela a été déjà le cas le 12 décembre dernier lorsque que le conseil d'état a validé la circulaire Taubira.**

Toutefois, il **faudra attendre que ces transcriptions soient effectives** avant de se réjouir pleinement, car force est de constater que toutes ces décisions de justice favorables font systématiquement, depuis 15 ans, l'objet d'appels. Ainsi dans les faits rien ne se passe concrètement pour mettre fin aux discriminations des enfants du fait d'un blocage au niveau du service de l'Etat Civil du parquet de Nantes. C'est ainsi que les arrêts de la CEDH (pourtant la plus haute juridiction) nous concernant ne sont toujours pas appliqués. A cet égard, une réunion du comité des ministres européens est prévue en juin prochain pour contrôler le suivi de la condamnation de la France.

**Nous espérons et demandons donc que les décisions de justice soient enfin appliquées, comme il se doit dans un véritable état de droit. Le président de la république, François Hollande, est le garant de l'application du droit, et nous nous adressons à lui pour qu'enfin nos enfants soient pleinement reconnus !**

La délivrance de Certificats de Nationalité Française grâce à l'application de la circulaire Taubira est une avancée, mais cela ne suffit pas et nous attendons toujours la transcription des actes de naissance (et donc la filiation) !

Nous déplorons ainsi que des centaines de **demandes de transcription soient systématiquement bloquées** du fait des instructions illégales mises en place par le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères comme l'a mis à jour le quotidien Libération en mars dernier. Au moment où le gouvernement doit économiser les deniers publics, **nous exigeons que soient sanctionnées ces manœuvres dilatoires et discriminatoires ainsi que leurs auteurs, qui dilapident les moyens de la justice pour faire passer leurs convictions personnelles et moralisantes avant le droit.**

**Sylvie et Dominique MENNESSON**

**Co-présidents de l'association CLARA**

**et parents de deux jumelles de 14 ½ ans concernées par la décision de la CEDH**

**<http://claradoc.gpa.free.fr>**